

# APRÈS 60 ANS...

## Le bilan de l'olympisme moderne

par le D<sup>r</sup> Fr.-M. MESSERLI, privat-docent à la Faculté de médecine de l'Université de Lausanne;  
historiographe du Comité international olympique.

1894-1954. Soixante ans !

En matière d'histoire, un certain recul est indispensable pour porter une appréciation ; il en est de même pour une œuvre, une institution comme l'olympisme moderne.

Après six décennies d'existence du néo-olympisme et à l'occasion du soixantième anniversaire de la fondation du Comité international olympique, tentons d'établir le bilan à l'actif de ces institutions et de préciser les répercussions qu'elles ont eues sur notre vie moderne.

### A LA FIN DU SIÈCLE DERNIER

Dans le volume qu'il publia en 1908, intitulé *Une Campagne de Vingt et Un Ans*, Pierre de Coubertin relève qu'« il faut un certain effort pour se représenter l'état d'opinion aux environs de 1880 ». Il est actuellement tout aussi difficile, si ce n'est plus, de se rendre compte de la mentalité, de l'état d'esprit et du genre de vie de nos concitoyens à la fin du siècle dernier, de se représenter ce qu'était le mouvement sportif alors qu'il fut décidé, sur l'initiative généreuse et l'impulsion magnifique de Pierre de Coubertin, le 24 juin 1894, au cours d'un congrès international universitaire et sportif tenu à Paris, de célébrer désormais tous les quatre ans et tour à tour dans les divers pays les Jeux olympiques, dont le programme comprendrait toutes les formes d'exercices en usage dans le monde civilisé. Un comité international fut immédiatement désigné pour veiller aux destinées de cette institution.

Le romantisme était à la mode ; le mouvement sportif était à ses débuts, presque inexistant. Personne n'avait encore créé une institution de portée vraiment internationale ; il n'existait qu'un seul comité, dirigé par des citoyens suisses, ayant une activité mondiale, la Croix-Rouge, œuvre humanitaire et philanthropique fondée en 1863 ensuite des efforts d'un homme de cœur, Henri Dunant.

Rénover les Jeux olympiques en les adaptant à la vie moderne, en leur donnant un caractère universel et constituer un comité international composé de représentants de nations diverses et de tous les continents, c'était innover. Seul un esprit supérieur et créateur, un homme de génie pouvait à cette époque concevoir des organisations de portée mondiale et songer à rétablir la célébration de Jeux olympiques adaptés aux conditions de vie moderne et accessibles à la jeunesse de tous les pays, sans distinction de races, religion ou politique.

### LA MARCHÉ TRIOMPHALE DE L'OLYMPISME, L'INTERNATIONALISATION ET LA POPULARISATION DU SPORT

Lors du congrès qui en 1894 décida à Paris de rétablir la commémoration des Jeux olympiques, Pierre de Coubertin sut si bien enthousiasmer et convaincre les participants comprenant des représentants de 12 pays, parmi lesquels les délégués des Etats-Unis d'Amérique et de l'Angleterre, où le mouvement sportif était plus développé qu'ailleurs, que ces pays adhèrent d'emblée à l'olympisme rénové ; la même année deux nouvelles nations se joignaient à ce groupement, de telle sorte qu'à la fin de 1894, le Comité international olympique était reconnu par 14 pays. Dix ans plus tard, ce chiffre était de 22 ; en 1914, soit à la veille de la première guerre mondiale, il s'élevait à 32 ; en 1924 le nombre des pays ayant constitué un comité olympique national agréé par le C. I. O. était de 45, pour atteindre le chiffre de 60 de 1939 à 1945, soit pendant la deuxième conflagration mondiale : en 1949, 70 nations possédaient un comité national reconnu, et actuellement, en 1953, il existe 79 comités olympiques nationaux officiellement accrédités par le C. I. O., qui lui-même compte 71 membres originaires de 47 pays différents, mais représentant le pouvoir international olympique auprès de tous les pays.

Quant aux Jeux olympiques, dont les premiers furent célébrés à Athènes en 1896, soit en l'an I de la première Olympiade moderne, fixée de 1896 à 1899, ils remportèrent un succès toujours croissant, enthousiasmant non seulement les habitants des cités où ils étaient commémorés, mais toutes les populations de l'univers.

Voici en une statistique les chiffres indiquant les concurrents et pays représentés lors de célébrations de Jeux olympiques :

		Athlètes	Nations
I <sup>re</sup>	Olymp. Athènes 1896	285	13
II <sup>e</sup>	» Paris 1900	1066	20
III <sup>e</sup>	» Saint-Louis 1904	496	10
IV <sup>e</sup>	» Londres 1908	2059	22
V <sup>e</sup>	» Stockholm 1912	2541	28
VI <sup>e</sup>	» Berlin 1916, non célébrée		
VII <sup>e</sup>	» Anvers 1920	2606	29
VIII <sup>e</sup>	» Paris 1924	3092	44
IX <sup>e</sup>	» Amsterdam 1928	3015	46
X <sup>e</sup>	» Los Angeles 1932	1408	38
XI <sup>e</sup>	» Berlin 1936	4069	49
XII <sup>e</sup>	» Helsinki 1940, non célébrée		
XIII <sup>e</sup>	» Londres 1944, non célébrée		
XIV <sup>e</sup>	» Londres 1948	4468	59
XV <sup>e</sup>	» Helsinki 1952	5869	69

## Jeux olympiques d'hiver :

			Concurrents	Nations
I <sup>ers</sup>	Jeux	Chamonix 1924	203	16
II <sup>es</sup>	»	Saint-Moritz 1928	491	25
III <sup>es</sup>	»	Lake Placid 1932	307	17
IV <sup>es</sup>	»	Garmisch 1936	756	28
V <sup>es</sup>	»	Saint-Moritz 1948	878	31
VI <sup>es</sup>	»	Oslo 1952	960	30

La progression constante qu'indiquent les chiffres cités ci-dessus et celle du nombre des pays participant Olympiade après Olympiade aux Jeux permettent d'affirmer que le mouvement olympique a étendu son influence sur tous les continents, sur toutes les régions de la terre; partout la jeunesse manifeste l'ardent désir de participer aux Jeux olympiques, d'y représenter son pays; le retentissement universel des Jeux lors de leur célébration a, en plus de l'internationalisation du mouvement sportif, rendu populaire la pratique des exercices physiques. La popularisation de la pratique sportive en tous pays, en tous continents est la conséquence de la rénovation des Jeux olympiques.

### LE C. I. O., ETAT OLYMPIQUE MONDIAL

Dès la fondation du C. I. O., le baron Pierre de Coubertin, qui pendant deux ans, de 1894 à 1896, en assumait le secrétariat, puis la présidence jusqu'en 1925, donna un esprit spécial, entièrement nouveau, à la jeune institution, dont il désirait assurer la stabilité. Le C. I. O. a été constitué en une sorte d'Etat mondial dont les membres sont considérés comme des ambassadeurs auprès des nations ou régions continentales auxquelles ils appartiennent. Comme tels, ils ont qualité d'y constituer les comités olympiques nationaux. Ainsi sont assurées au C. I. O. une stabilité, une continuité d'action et d'esprit lui permettant, en dehors de toutes influences politiques ou gouvernementales, de poursuivre sa mission, qui est principalement de désigner les cités où sont célébrés les Jeux olympiques et de patronner leur commémoration, les épreuves sportives étant régies par les règlements techniques des fédérations sportives internationales qui organisent les concours et désignent les jurys.

### L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU SPORT EST L'ŒUVRE DU C.I.O.

Lorsque fut rénové l'olympisme, tout était à créer au point de vue technique sportive. A l'exception de la Fédération internationale d'aviron, fondée en 1892, qui ne groupait d'ailleurs que des associations européennes, il n'existait pas d'organisation internationale; les quelques fédérations nationales déjà constituées appliquaient des règlements techniques souvent très différents. Ainsi, lors de l'établissement du programme des Premiers Jeux, célébrés du 25 mars au 2 avril 1896 à Athènes, dut-on recourir aux règlements techniques de l'Union française des sports athlétiques pour les courses, de l' Athletic

Amateur Association d'Angleterre pour les concours de sauts et lancers, de la Société d'encouragement de l'escrimé de Paris pour l'escrime, du Cercle de la voile de Paris et de la Yacht Racing Association pour le yachting, du Rowing-Club Italiano pour l'aviron, de l'International Cyclist's Association pour la « vélocipédie », et de la All England L.-T. Association et du Marylebone Cricket Club pour le tennis. Quant à la gymnastique, les luttes, la natation et l'équitation, il fallut élaborer des règlements techniques qui n'existaient pas encore. Ainsi le C. I. O. dut-il pendant les premières Olympiades se substituer aux fédérations internationales sportives non encore existantes et suppléer à l'absence de règlements.

Ayant pris la décision de ne reconnaître qu'un unique pouvoir par discipline sportive, le C. I. O., dès sa fondation, s'employa à provoquer la constitution de fédérations sportives internationales. On assista ainsi, et le succès remporté d'emblée par les Jeux olympiques y contribua pour beaucoup, à la fondation, au début du XX<sup>e</sup> siècle, d'une série d'organisations sportives internationales gouvernant chacune un sport, fédérations reconnues par le C. I. O. comme autorités techniques uniques pour la discipline qu'elles régissent.

Des règles techniques précises furent élaborées par chaque fédération internationale, adoptées par tous les pays, ce qui a permis de les appliquer non seulement aux concours des Jeux olympiques, mais aussi lors de rencontres internationales et des championnats mondiaux, nationaux, locaux. Grâce à ces règles uniformes, des athlètes de races différentes, ne parlant pas les mêmes langages, peuvent se rencontrer et se mesurer les uns aux autres: dans le monde entier les épreuves sportives sont les mêmes et jugées de façon identique et les résultats, établis selon des barèmes admis partout, peuvent être comparés les uns aux autres.

Grâce à cette identité d'appréciation, des listes de records ont pu être établies pour toutes les épreuves sportives que l'on mesure ou chronomètre. C'est aux Jeux de la I<sup>re</sup> Olympiade à Athènes en 1896 qu'a été enregistrée la première liste officielle de records mondiaux et olympiques, qui dès lors fut tenue à jour pour chaque discipline, liste contrôlée actuellement par les fédérations internationales sportives pour ce qui a trait aux records mondiaux et par les fédérations nationales pour ceux qui sont d'ordre régional.

Dès les premiers Jeux olympiques modernes, de Coubertin a compris que le record tout comme le champion étaient nécessaires pour permettre au mouvement sportif de se développer, de progresser. L'être humain tient à pouvoir comparer les résultats des divers champions, il applaudit à chaque nouveau record qu'il considère comme un perfectionnement de sa race et se demande avec intérêt où s'arrêtera la limite de l'effort individuel.

Combien de fois, après les Jeux d'une Olympiade, a-t-on proclamé, comme ce fut le cas déjà en 1912 à Stockholm, alors que de nombreux records avaient été battus, que la limite de l'effort humain était atteinte et l'on enregistra néanmoins de nouveaux records au cours de tous les Jeux suivants.

Les Jeux olympiques, vivante exposition de la santé des peuples, ont, par l'enregistrement systématique des records, contribué à l'élévation de la force physique et morale de la jeunesse mondiale.

#### LES JEUX OLYMPIQUES MODERNES, INSTITUTION PLURISPORTIVE

Lors de la rénovation des Jeux olympiques, non seulement la pratique des sports était à ses débuts, presque inexistante, mais les adeptes des différentes disciplines s'ignoraient les uns les autres. En faisant des Jeux olympiques une manifestation plurisportive, le Baron de Coubertin a provoqué la collaboration d'un sport à l'autre.

A ce sujet, nous tenons à redresser une erreur fréquemment répétée, affirmant que les Jeux olympiques modernes consistèrent au début en de simples concours d'athlétisme auxquels d'autres disciplines sportives vinrent se joindre plus tard ; d'emblée le programme des Jeux a compris en plus des concours d'athlétisme ceux de gymnastique, d'escrime, de lutte, tir, natation, aviron, yachting, cyclisme, hippisme et tennis. Par la suite, d'autres disciplines sportives ont complété ce programme de début déjà fort complet et varié. En assistant aux Jeux olympiques qui constituaient la première rencontre mondiale multisportive, les athlètes ont appris à connaître d'autres disciplines sportives et à apprécier la technique et l'effort de ceux qui les pratiquent, ce qui contribua à supprimer l'antinomie des sports dont les adhérents, avant la rénovation des Jeux, étaient convaincus que la pratique d'un exercice physique était contraire à celle d'un autre.

#### EN PROCLAMANT LES PRINCIPES DE L'AMATEURISME, LE C. I. O. A PROTÉGÉ LA JEUNESSE MONDIALE DU MERCANTILISME

L'un des principaux soucis du Baron de Coubertin, lors de la Rénovation des Jeux olympiques, était d'empêcher que le mercantilisme ne vienne corrompre le mouvement sportif moderne. A cet effet, sur sa proposition, le C. I. O. décida que les Jeux ne seraient ouverts qu'aux amateurs. Cette décision, confirmée au cours de tous les congrès olympiques qui ont discuté de l'amateurisme, nous paraît fort juste, les Jeux olympiques devant rester les championnats du monde hors de toute influence mercantile.

A propos de la question de l'amateurisme et du professionnalisme sportifs, sujets dont nous avons fort fréquemment discuté avec le rénovateur des Jeux olympiques, relevons

qu'il n'était pas un adversaire du professionnalisme sportif, qui, selon lui, devait être l'exception ne groupant que les maîtres de sport rétribués pour leur enseignement, les coureurs cyclistes, les boxeurs ou autres athlètes recevant des cachets ou des bourses. Il tenait en grande estime tous les professionnels qui pratiquaient correctement leur sport et estimait que les fédérations internationales devaient régir à la fois le sport des amateurs et celui des professionnels, leur délivrant des licences différentes, ce qui permettait de contrôler tous les championnats et manifestations d'une même discipline sportive. Quant aux Jeux olympiques, de Coubertin exprimait le souhait qu'ils restent une institution destinée à glorifier l'athlète amateur en dehors de toute question financière, de tout intérêt mercantile. Aux Jeux olympiques, l'athlète ne combat que pour l'honneur de son pays et la gloire du sport ; en cas de victoire il n'obtient qu'une médaille de vermeil, tandis que le second classé reçoit une médaille d'argent et le troisième une médaille de bronze.

Ainsi l'olympisme, en maintenant les principes de "l'amateurisme, s'est révélé une école de dévouement et d'abnégation demandant tant aux athlètes qu'aux dirigeants d'apporter à l'œuvre olympique un concours entièrement désintéressé.

#### L'OLYMPISME S'EST RÉVÉLÉ UNE ÉCOLE DE FAIR PLAY ET DE CHEVALERIE

Ecole de fair play, par la formule du serment olympique : « Nous jurons que nous nous présentons aux Jeux olympiques en concurrents loyaux, respectueux des règlements qui les régissent et désireux d'y participer dans un esprit chevaleresque pour l'honneur de nos pays et la gloire du sport. »

Esprit chevaleresque que l'on constate sur les stades et emplacements sportifs pendant la durée des Jeux et qui, depuis leur rénovation, s'est répandu dans le monde entier lors des rencontres sportives.

Dès les Premiers Jeux modernes, sur l'initiative de leur rénovateur, les athlètes ont pris l'habitude de se saluer au début du combat et à la fin de celui-ci alors que le vaincu, sans aucun ressentiment, tend la main au vainqueur pour le féliciter, le sport reposant sur le principe souverain de la victoire du meilleur. Combien de fois aussi avons-nous vu, sur le stade, le vainqueur d'une épreuve être porté en triomphe; signe d'hommage et d'admiration, par les adversaires qu'il avait surclassés !

#### L'IDÉAL ET L'ESPRIT OLYMPIQUES

Cherchant à définir l'idéal en une phrase un peu lapidaire, nous dirons : C'est, par la pratique des sports et la participation aux Jeux olympiques, chercher à élever la valeur de l'athlète au point de vue physique, intellectuel et moral, et tendre à un équilibre de l'individu.

Citons une phrase de Coubertin pouvant servir de définition de l'esprit et de l'idéal olympiques : « L'olympisme constitue une école de noblesse et de pureté morales autant que d'endurance et d'énergie physiques, à condition d'élever sans cesse la conception de l'honneur et du désintéressement sportifs à la hauteur de l'élan musculaire. »<sup>1</sup>

Enfin, rien ne peut mieux définir l'idéal olympique que la devise « Citius, Altius, Fortius », donnée jadis par le père Didon à ses élèves et adoptée par de Coubertin pour l'olympisme moderne.

#### L'OLYMPISME ET LES DEUX DERNIÈRES GUERRES MONDIALES

Depuis la rénovation des Jeux olympiques, à deux reprises déjà des conflagrations ont éclaté, décimant la jeunesse mondiale. Ce sont les guerres de 1914-1918 et de 1939-1945 qui ont empêché la célébration des Jeux de la VI<sup>e</sup> Olympiade fixes à Berlin en 1916, et celle des Jeux de la XII<sup>e</sup> (Helsinki 1940) et de la XIII<sup>e</sup> Olympiade, Londres 1944. Malgré les hostilités, le C. I. O. continua à déployer son activité, le contact étant maintenu entre la plupart de ses membres.

Dès la fin de la guerre mondiale de 1914-1918, le Comité international olympique s'est réuni en son siège à Lausanne, en 1919, y commémorant le 25<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation ; il décidait alors de célébrer en 1920 à Anvers les Jeux de la VII<sup>e</sup> Olympiade.

C'est en pleine guerre mondiale, en 1944, que fut commémoré à Lausanne le cinquantième anniversaire de la fondation du C. I. O. Malgré les hostilités, les représentants de plus de trente nations différentes appartenant aux deux groupes de belligérants se rencontrèrent sans qu'il en résultât la moindre difficulté, le protocole olympique étant strictement observé. Pareille rencontre de délégués de nations belligérantes, avec participation à des festivités, est probablement un fait unique.

En 1944, eurent lieu à Lausanne, organisés par l'Institut olympique de cette cité, fondé en 1915 par le Baron de Coubertin, divers cours de moniteurs de sport, réservés aux prisonniers militaires évadés d'Allemagne et d'Italie et réfugiés en Suisse. Bien que groupant des athlètes de onze pays différents des deux camps adverses, ces cours ne donnèrent lieu à aucun incident, une discipline librement consentie et l'esprit olympique de fair play étant de règle. Ce fait, comme la commémoration du cinquantième du C. I. O., méritait d'être signalé, étant à l'actif et tout à l'honneur de l'olympisme moderne.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, soit en 1945, la Commission exécutive du C. I. O. se réunit à nouveau à Londres, confiant à cette ville la célébration des Jeux de la XIV<sup>e</sup> Olympiade en 1948.

Ainsi donc, l'olympisme a traversé sans atteinte les deux dernières guerres mondiales et a continué son activité en commémorant son cinquantenaire en pleine période de conflit armé. Sorti intact des tourmentes, malgré les guerres et les deuils, le C. I. O. convoqua immédiatement les athlètes du monde entier pour commémorer les Jeux de la VII<sup>e</sup> Olympiade à Anvers en 1920 et de la XIV<sup>e</sup> Olympiade à Londres en 1948.

#### L'OLYMPISME, ŒUVRE DE PAIX

Au lendemain des deux guerres dont il vient d'être fait mention, c'est sous l'égide de l'olympisme qu'eut lieu le premier rapprochement des anciens belligérants.

Déjà en 1919, les dirigeants des comités olympiques des « nations centrales » reprenaient contact avec le C. I. O. Toutefois les athlètes de ces pays s'abstinrent de participer aux Jeux jusqu'en 1928 ; il en fut de même au lendemain du dernier conflit mondial. Les athlètes allemands renonçant à se présenter aux Jeux de Londres en 1948.

Il y a lieu de mentionner ici la reprise des relations sportives aux Jeux d'Helsinki 1952 entre d'une part l'U. R. S. S. et les nations de l'Est européen, et d'autre part les autres pays. Ce premier contact, qui fut d'une correction exemplaire, entre dirigeants et athlètes de nations d'idéologies différentes, laisse bien augurer d'une reprise plus générale des relations d'autre ordre entre ces pays, ce qui serait à souhaiter pour le maintien de la paix mondiale.

Par le rapprochement des peuples, en donnant la possibilité de se connaître, de s'estimer, en créant des amitiés, l'olympisme réalise une œuvre de paix.

Puisse l'olympisme continuer son activité pour le bonheur de l'humanité.

---

Un service médical préventif étendu à tous les étudiants sportifs est obligatoire, en Belgique, dans les deux universités libres, et facultatif dans celles de l'État.

Par les exercices du corps, nos jeunes gens se proposeront surtout d'augmenter leur force d'âme.

*Platon.*

La jeunesse de la Grèce ancienne, à la fois intellectuelle et virile, était infatigable à la course, adroite au jet du disque, au lancement du javelot, courageuse dans les pugilats, mais aussi curieuse des travaux de l'intelligence : la philosophie, la musique, la sculpture ne lui étaient pas fermées, son âme n'était pas insensible à la beauté d'un élégant poème ; et elle soignait son corps.

*Victor Boin.*

<sup>1</sup> Pierre de Coubertin : « Message à la jeunesse sportive de toutes les nations », 1927.